



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 86324

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « une école de la réussite pour tous ». Selon le CESE, il est nécessaire de porter une attention particulière aux territoires ultramarins en développant prioritairement, dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et donc de l'université, la formation continue des enseignants dans ces territoires, en insistant sur la formation aux langues vernaculaires et aux cultures du territoire. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La parution en mai 2015 du rapport du CESE, « Une école de la réussite pour tous » et du rapport de l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye « Grande pauvreté et réussite scolaire », traduit la priorité que représente pour notre pays la mise en place d'une école qui fasse mieux réussir tous les élèves, inscrite au cœur de la loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le ministère apporte une attention particulière aux territoires ultramarins, lesquels concentrent le plus grand nombre de facteurs d'inégalités territoriales en matière d'éducation (Géographie de l'école, juin 2014) : il est vigilant sur la qualité de la formation initiale et continue des enseignants (dont la formation aux langues vernaculaires et aux cultures du territoire) lors du processus d'accréditation des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation des Antilles, de Mayotte et de la Polynésie française, qui donne lieu à des rencontres en visio-conférence et à des préconisations. Chaque année, le dialogue stratégique de gestion et de performance conduit par la direction générale de l'enseignement scolaire avec les autorités académiques de ces territoires constitue un rendez-vous décisif pour leur attribuer les moyens dont ils ont besoin. Afin de réduire les inégalités territoriales en matière de formation continue, le ministère a élaboré une offre de parcours de formation hybride, M@gistère, qui permet d'associer simultanément tous les enseignants à une formation, quelles que soient leurs contraintes géographiques. De même, le maillage égal de tous les territoires a été assuré par la constitution des réseaux d'éducation prioritaire, par le plan de formations inter-académiques sur les valeurs de la République en 2015 et, depuis la rentrée scolaire, par un plan de formation d'une ampleur inédite destiné à outiller les personnels d'encadrement et la totalité des enseignants du collège (huit jours) sur les différents axes de la réforme du collège. Enfin, dans le cadre du plan exceptionnel pour la jeunesse Outre-mer et de son principe directeur numéro 1 « assurer les conditions de la réussite éducative », deux des mesures associées à l'objectif « engager une formation des maîtres à la hauteur des enjeux et des défis pour améliorer la performance scolaire » ont trait à la formation sur les cultures et les traditions locales pour les personnels nouvellement affectés dans les DOM (mesure 26) et à la création, en lien avec le ministère, de parcours de formation pour aider les enseignants à mieux prendre en compte le bilinguisme, voire le multilinguisme (mesure 28).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86324

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5839

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3147